

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID : 046-200092138-20231011-2023101106-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL
N° 20231011-06

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 17
- votants = 18

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

Secrétaire de séance : LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 29 septembre 2023

Présents : 17 dont 1 suppléant non votant

ARAQUE Fausto, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, CESANO Lionel, CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier non votant), DA FONSECA Thierry, FOUCHE Jean-Claude, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel, ROUSSIES Stéphanie à LAVERGNE-AZARD Loïc

Absents dont excusés : 6

AUBRUN Jeannine, DELANDE Claire, MARTINEZ Catherine, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, PEYRICAL René

OBJET : DM 02-2023 – Budget principal

Vu le vote du budget primitif le 5 avril 2023,

Considérant la nécessité d'opérer à des modifications budgétaires,

Il convient de procéder à des décisions modificatives sur le budget principal du syndicat, comme présenté ci-dessous :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Section d'investissement			
2188 (op 23700)	Autres immobilisations corporelles	- 2 580,00	
2312(op 23700)	Agencements aménagements terrains	2 580,00	
2315 (op20212310604)	Installation, matériel et outillage	2 720,00	
2315 (op2310606)	Installation, matériel et outillage	- 2 720,00	
2315 (op2310605)	Installation, matériel et outillage	- 10 000,00	
275 (op2310605)	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	
TOTAL		0,00	0,00

Après avoir ouï le président, le comité syndical à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n°02-2023 sur le budget principal du syndicat comme indiqué ci-dessus ;
- l'autorise à signer tout document à cet effet.

Publié et notifié le 18/10/23

Acte rendu exécutoire

Syndicat mixte
Dordogne moyenne
Cère aval

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Francis AYROLES.

Syndicat mixte
Dordogne moyenne
Cère aval

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.